

**Financière de Tubize
Société anonyme
Allée de la Recherche, 60
1070 Bruxelles
RPM Bruxelles: 0403.216.249**

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 avril 2022

PROCES - VERBAL

Ouverture de l'assemblée

En raison de l'incertitude relative à la situation sanitaire liée au Covid-19 et des mesures qui auraient pu être prises par les autorités publiques, entre le moment de la convocation de cette assemblée et la date de l'assemblée, il a été décidé de tenir l'assemblée en présentiel et de la diffuser également via Teams sans que cela constitue une assemblée générale à distance au sens de l'article 7:137, §1 du Code des sociétés et des associations.

La séance est ouverte à 11.01 heures sous la présidence de Monsieur Gaëtan Hannecart, président du conseil d'administration.

Constitution du bureau

Le président nomme Sandrine Hirsch comme secrétaire de l'assemblée et désigne Monsieur Charles-Antoine Janssen et Monsieur Cédric van Rijckevorsel comme scrutateurs.

Le président, le secrétaire et les scrutateurs constituent le bureau.

Vérifications par le bureau

Le président fait rapport sur les constatations et vérifications que les membres du bureau ont effectuées en vue de la constitution de l'assemblée.

Convocations

Les avis de convocations contenant l'ordre du jour de la présente assemblée générale ont été envoyés et publiés dans les délais et selon les modalités prévues par les statuts de la Société et par les dispositions du Code des sociétés et des associations

- Sur le site internet de la Société depuis le 24 mars 2022
- Dans le Moniteur belge du 24 mars 2022
- Dans l'Echo du 24 mars 2022
- Dans De Tijd du 24 mars 2022
- Sur le portail internet GlobeNewswire depuis le 24 mars 2022
- Par courrier ou par courrier électronique, adressé les 22 et 23 mars 2022, respectivement, aux actionnaires nominatifs, aux administrateurs et à M. Christophe Colson, représentant du commissaire.

Documents mis à disposition des actionnaires

Les documents suivants ont en outre été mis à disposition des actionnaires sur le site internet de la Société le 24 mars 2022 et ce de manière ininterrompue jusqu'à ce jour, conformément aux dispositions de l'article 7:129 du Code des sociétés et des associations:

- La convocation, comportant pour chaque point de l'ordre du jour soit une proposition de décision, soit un commentaire
- Le formulaire de procuration
- Le formulaire de participation
- Le nombre total d'actions et de droits de vote à la date de la convocation
- Le rapport financier annuel 2021 comprenant lui-même :
 - Les comptes annuels 2021
 - Les états financiers EU-IFRS 2021
 - Le rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2021
 - Le rapport de rémunération pour 2021
 - Le rapport du commissaire sur les comptes annuels 2021
 - Le rapport du commissaire sur les états financiers EU-IFRS 2021
- Le profil des administrateurs dont le renouvellement est proposé et celui des nouveaux administrateurs dont la candidature est proposée.

Les titulaires d'actions nominatives ont reçu une copie de ces documents lors de l'envoi des convocations soit par courrier électronique soit sur papier.

Composition de l'assemblée

La liste des actionnaires, qui demeurera annexée au présent procès-verbal, comporte l'inscription de 23 actionnaires, présents ou représentés, propriétaires ou usufruitiers, ayant rempli les formalités d'admission à l'assemblée, et réunissant 29.426.678 actions donnant droit chacune à une voix, soit 66,11% du total des actions émises.

La liste des présences mentionne en outre Monsieur Christophe Colson, le représentant du commissaire, les administrateurs présents et les porteurs de procurations.

Admission à l'assemblée

Pour assister à l'assemblée générale de ce jour, les actionnaires se sont conformés aux statuts de la Société et aux dispositions du Code des sociétés et des associations.

Quorum - Droit de vote – Majorité

Compte tenu du fait qu'aucun quorum n'est requis pour délibérer sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer sur les sujets portés à l'ordre du jour, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Aucun des points à l'ordre du jour ne nécessite une majorité qualifiée.

Validité de la séance

Toutes les formalités requises en vue de la présente assemblée ayant été remplies, l'assemblée est régulièrement constituée.

Tenue de l'assemblée

Points à l'ordre du jour

L'assemblée dispense le président de la lecture des points à l'ordre du jour de l'assemblée, lesquels sont les suivants :

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021
Commentaire: ce rapport comprend tous les éléments visés à l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations.
2. Rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021
Proposition de décision: approuver le rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.
3. Rapport du commissaire sur les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021
Commentaire: ce rapport est établi en application des articles 3:74 et 3:75 du Code des sociétés et des associations.
4. Comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021 – Affectation du résultat
Proposition de décision: approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021, y compris la distribution d'un dividende brut de € 0,75 par action.
5. Etats financiers EU-IFRS relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021
Commentaire: afin de fournir une information utile et complète au marché, la Société prépare, outre les comptes annuels établis conformément au Code des sociétés et des associations et au droit comptable belge (BE GAAP), les états financiers conformément aux normes comptables internationales adoptées par l'Union européenne (EU IFRS), avec une mise en équivalence d'UCB. Ces états financiers et le rapport du commissaire y relatif sont communiqués à l'assemblée générale et publiés sur le site internet de la société.
6. Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021
Proposition de décision: donner, par vote spécial, décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.
7. Décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021
Proposition de décision: donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.

8. Conseil d'administration - Renouvellements de mandat d'administrateur – Démission - Nomination

- a) *Proposition de décision: renouveler le mandat d'administrateur de Mme Cynthia Favre d'Echallens pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2026.*
- b) *Proposition de décision: approuver la nomination à la fonction d'administrateur de la société Biofina SRL représentée par Mme Fiona de Hemptinne pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2026.*
- c) *Proposition de décision: approuver la nomination à la fonction d'administrateur de Mr Eric Cornut pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2026.*
- d) *Proposition de décision: acter la démission de Mr Edouard Janssen en qualité d'administrateur avec effet à la date de la présente assemblée.*
- e) *Proposition de décision: approuver la nomination à la fonction d'administrateur de la société EJ Management SRL représentée par Edouard Janssen pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2026.*

Examen des documents

Le président passe ensuite à l'examen des différents documents qui ont été mis à disposition des actionnaires.

Il demande que dispense soit faite de la lecture des rapports du conseil et du commissaire ainsi que des autres documents mis à disposition des actionnaires.

Il expose les faits marquants de l'exercice 2021, les points principaux contenus dans les différents documents ainsi que les faits marquants de 2021 pour UCB.

Questions

Le président rappelle que les actionnaires ont eu la possibilité, conformément aux dispositions de l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, d'adresser leurs questions par écrit à la Société au plus tard le 23 avril 2022.

Des questions ont été reçues et le Président y a répondu.

Le président invite les actionnaires qui le souhaitent à poser des questions au sujet des rapports du conseil d'administration ou du commissaire, ou des points portés à l'ordre du jour.

Délibérations - Votes

Le président propose à l'assemblée générale de délibérer sur les points et propositions de résolutions qui figurent à l'ordre du jour et de voter sur chacun des points à l'ordre du jour pour lesquels l'assemblée doit prendre une décision.

Les résolutions et le résultat des votes sur chacune de ces résolutions sont repris dans un tableau en annexe du présent procès-verbal.

Procès-verbal

L'ordre du jour étant épuisé, le président demande au secrétaire de finaliser le procès-verbal de la présente réunion, qui est approuvé et sera signé, ainsi que le résultat des votes et la liste des présences, dès que possible, par les membres du bureau. Il demande à l'assemblée d'en dispenser la lecture.

Levée de la séance

Le président lève la séance à 11:29.

Bruxelles, le 29 avril 2022

Gaëtan Hannecart
Président

Sandrine Hirsch
Secrétaire

Charles-Antoine Janssen
Scrutateur

Cédric van Rijckevorsel
Scrutateur